

André FAIRIER

Elections Législatives du 23 Novembre 1958

TROISIEME CIRCONSCRIPTION

Electrices ! Electeurs !

Je me présente aux élections législatives **essentiellement** pour assurer, en collaboration avec les Conseillers Généraux et les Municipalités, d'une part la défense de l'**Agriculture**, d'autre part la **Modernisation** et l'**Equipement** nécessaires au développement économique du **Sud** du département.

CE QUE J'AI CONSTATÉ :

1° J'espérais qu'après le 13 Mai les partis politiques comprenant que seule leur division avait amené la chute de la IVe République, se seraient regroupés avec un programme nouveau.

Au contraire, non seulement ils ont tous survécu mais d'autres sont nés et la confusion de l'électeur est plus grande que jamais, il est donc **indispensable** pour la prospérité de la Ve République que ce regroupement se réalise dans les délais les plus courts.

2° Depuis la libération, le sud du département n'a pas été représenté par un député **domicilié** dans la région de Loudéac. Aussi, comme il vous est facile de le constater, elle n'a pas bénéficié d'avantages semblables à ceux dont les autres régions ont été pourvues.

3° Par suite d'un nouveau découpage des circonscriptions (1 député pour 100.000 habitants) le nombre de députés représentant les intérêts agricoles et ruraux sera moins important qu'auparavant. Il apparaît souhaitable de choisir des élus qui ont déjà fait preuve de dévoûment et de compétence dans l'exercice de fonctions administratives.

POURQUOI JE SUIS RADICAL-SOCIALISTE :

Parce que c'est un parti du Centre qui, correspondant à la mentalité du Français moyen, défend le droit de propriété et est en même temps épris de progrès et de justice sociale. Il reconnaît les libertés individuelles ; il respecte toutes les opinions et toutes les croyances et exclut tout sectarisme. **Il n'impose pas à ses élus la discipline de vote.**

CE QUE JE PROPOSERAI SI JE SUIS ÉLU :

1° Sur le plan **Agricole**.

Je me tiendrai constamment en rapport avec vos organismes et syndicats pour défendre au Parlement les justes revendications de la profession, **la garantie** des prix des produits agricoles par l'**indexation**, et la **Limitation des Importations**.

2° Sur le plan **Social**.

Je suis partisan de la revalorisation des bas salaires et des retraites des vieux travailleurs, la suppression des abattements de zône, la création du fonds d'assurance-chômage dont la mise en place est réclamée par toutes les organisations syndicales, et l'attribution aux ruraux des mêmes avantages qu'aux urbains, en ce qui concerne la construction et la modernisation des bâtiments d'habitation et d'exploitation agricoles.

3° Pour l'équipement **du Sud du Département** :

Les jeunes quittent les campagnes pour la ville. Il est urgent d'obtenir la **décentralisation industrielle et administrative** afin d'**implanter** dans nos régions de nouvelles activités qui seront de nature à enrayer l'exode rural.

Les ressources limitées des communes ne permettent plus à celles-ci d'entretenir leur réseau routier. Il est de toute nécessité d'envisager sur le cadre national, ce problème en **assurant** aux communes les moyens nécessaires au financement des travaux qui s'imposent.

En accord avec les Conseillers Généraux, les municipalités et les services administratifs, il sera établi un **plan collectif de travail et d'équipement** réalisable en une législature, qui aura pour but de développer économiquement le sud du département et d'apporter confort et bien être à nos populations.

4° Sur le plan **Fiscal**

Une plus grande justice fiscale peut être réalisée par les mesures suivantes :

a) - Assimilation des bénéfices commerciaux et artisanaux à un salaire, à concurrence de la rémunération accordée sur le plan national à l'ouvrier qualifié. Cette assimilation aurait pour effet de rendre imposable au taux de 5 o/o seulement les bénéfices réalisés par la plupart des petites et moyennes entreprises, bénéfices qui à l'heure présente pour les tranches supérieures à 300 et 400.000 francs, sont taxables à 18 o/o.

b) - Réforme de la patente qui ne devrait plus être établie sur des "signes apparents" (loyers, locaux, etc...), mais fondés sur les bénéfices et le chiffre d'affaires, de façon à soulager les modestes commerçants et artisans.

c) - Extension de la durée du forfait dont la validité devrait être portée de deux à 3 ans.

d) - Suppression des taxes sur le chiffre d'affaires et création, en remplacement, d'une taxe unique de 10 o/o à la production.

e) - Et abolition de l'impôt sur les bénéfices agricoles pour les petites et moyennes exploitations.

✱ Pour **compenser** *la perte de Recettes et l'accroissement des charges résultant du programme ci-dessus exposé, je préconise la suppression ou la limitation des* **énormes** *et* **inadmissibles avantages** *accordés par le système fiscal actuel aux grosses sociétés sous forme d'amortissements accélérés, de décotes sur stock, de détaxe des investissements, et absence pratique de tout contrôle, avantages que les experts, en se basant sur les statistiques publiées par le Ministère des Finances, évaluent pour les seules 27.000 sociétés par actions á plus de* **800 Milliards par an**.

PROBLEME DE L'AFRIQUE DU NORD :

Ce programme économique et social ne pourra être appliqué que dans un climat de paix et c'est pour cela que je fais confiance à la haute autorité du **Général de GAULLE**.

Je suis également partisan de la communauté Franco-Africaine.

CONCLUSION :

Comme vous pouvez le constater, je m'intéresse davantage aux **Problèmes économiques** qu'aux questions **politiques** qui ne servent qu'à diviser les hommes et empêcher la réalisation de tout projet. Je ferai tout mon possible pour permettre à la Ve République de faire passer dans la réalité les espoirs que, grâce au **Général de GAULLE**, elle a suscité chez les Français de toute condition et de toutes opinions, et notamment d'assurer aux **masses laborieuses** un niveau de vie auquel elles aspirent à bon droit depuis trop longtemps.

André FAIRIER,

Radical-Socialiste

Conseiller Général - Maire de La Chèze.

Remplaçant éventuel :

Blanchard André, R. I.

Imprimerie Moderne — St-Brieuc